

SOUS-COMMISSION ENGAGEMENT ETUDIANT (Annexe 5)

La sous-commission compétente pour valider les projets d'engagement et procéder à l'évaluation est composée :

- de la VP-CFVU ou son représentant
- du ou de la VP-Étudiant ou de son représentant parmi les élus étudiants
- d'un responsable de service commun (COSIP, BU, Bureau Vie Etudiante) ou de son représentant.
- du REP et des représentants de l'équipe pédagogique de la filière concernée, le cas échéant.

La sous-commission examine la recevabilité du projet et définit de façon contractuelle les objectifs de l'engagement étudiant ainsi que ses modalités d'évaluation. Elle se réunit en fin de semestre pour évaluer le travail accompli par l'étudiant, avant les jurys afin de transmettre le bonus proposé au jury d'examen. Ce bonus, à valoir sur la moyenne générale de l'année universitaire en cours, sera déterminé à partir de la grille d'évaluation complétée par le responsable de l'organisme dans lequel a été effectué l'engagement.

A- GRILLE D'ÉVALUATION

Pour chaque appréciation, une note est attribuée selon le référentiel ci-dessous, en fonction de l'appréciation du responsable de l'organisme dans lequel s'est effectué l'engagement.

Référentiel	Tout à fait insuffisant	Passable	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent
Notation	0	5	10	15	20

B- PROPOSITION DU BONUS

Le total des points permet à la sous-commission « Engagement Étudiant » de proposer un bonus sur la moyenne générale selon la grille ci-dessous.

Note globale	0-24	25-49	50-64	65-89	90-114	115-140
Bonus	0	0.1	0.2	0.3	0.4	0.5